

Compte rendu du conseil municipal du 18/12/13

par Françoise Grebille

Présents : S.Attali, D.Zanchetta, G.Baillé, G. Barichello, R. Carraretto, F. Gréville, P. Grivet,
C. Lesage, G.Massat, L.Tribouloy Lainard
La séance est ouverte à 21h05

Approbation du compte rendu du conseil du 27 novembre 2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération d'approbation de la révision du PLU

Après avoir rappelé les différentes étapes de l'élaboration du PLU, Gilles Massat présente au Conseil la réponse apportée par la commune à la suite des remarques faites par le commissaire-enquêteur. Celui-ci a qualifié le projet présenté par la commune de « cohérent » et émis un avis favorable avec trois réserves et des recommandations. En ce qui concerne les réserves :

- 1) inscrire dans le PLU les remarques de la DDT : c'est chose faite
- 2) orientation d'aménagement de la zone de Bois-Grand : une taille minimum de parcelle ne peut être inscrite car contraire à la réglementation. Le document prévoit donc une densité de logements à l'hectare située dans une fourchette qui permettrait la création de 28 à 41 habitations pour la totalité de la zone .
- 3) taille minimum des parcelles en terrain diffus : même remarque que pour le point 2. C'est l'étude de sol qui déterminera la superficie.

En ce qui concerne les recommandations, la mise à jour du document graphique sera faite dès que possible, et la demande de déménagement de la société CEMEX donnera lieu à une procédure accélérée.

Un tour de table permet à tous les conseillers de donner leur avis, et c'est à l'unanimité que le conseil approuve le projet de PLU intégrant les modifications mineures demandées par le commissaire-enquêteur.

Daniel Zanchetta rend compte de la réunion avec l'association « Vivre à Clermont » qui a eu lieu le jour même.

Le PLU sera applicable dès la publication de son approbation (en mairie et dans un journal local). Il sera considéré comme approuvé sans remarques par la préfecture dans un délai de deux mois.

Délibération de mise à jour du Droit de Prémption Urbain

Ce droit qui permet à la mairie de se substituer à un acquéreur privé pour raison d'intérêt public s'applique aux zones U et NA. Il doit donc être mis en conformité avec le nouveau zonage tel que présenté dans le PLU. Approbation à l'unanimité.

Pour mémoire le droit de préemption a été exercé deux fois dans notre commune : pour l'achat du restaurant, puis pour celui du bâtiment dans lequel se trouve désormais la mairie.

Délibération modificative budgétaire n°4

Il s'agit d'un transfert de la section d'investissement à la section de fonctionnement , afin de pouvoir rembourser au SiCOVAL une partie des frais de reconstruction du pont de Rivedaygues. Le solde viendra ensuite en déduction de la dotation annuelle. Approbation à l'unanimité.

Un point est fait à cette occasion sur les restes à réaliser en section d'investissement :

- 1) achat d'une lame à neige : en attente d'un conventionnement avec un agriculteur et le département
- 2) hangar de la Ramière : la subvention demandée au Conseil Général nous a été accordée, mais la décision d'effectuer les travaux est en discussion au sein du Conseil
- 3) restauration des médaillons de l'arc triomphal : une réunion a eu lieu avec l'association « les amis de Clermont », qui est prête à financer une partie des travaux (coût estimé à 45000€). Une subvention de 14000€ a été accordée par le Conseil Général, il faut maintenant finaliser le montage financier de la somme résiduelle.
- 4) Changement de deux bornes à incendies : les travaux ont été effectués par les services du SICOVAL ; les modalités de remboursement ne sont pas encore définies.

Délibération de transfert de subvention du pool routier de la commune d'Auzeville.

Notre besoin de financement dépassant le montant qui nous a été attribué, du fait de travaux imprévus, il a dû être fait appel aux communes environnantes pour un transfert d'enveloppe du pool routier. Après la commune de Mervilla, celle d'Auzeville a répondu favorablement à cette demande. Le transfert consenti par la commune d'Auzeville est approuvé à l'unanimité.

Délibération d'approbation de la convention avec le CNFPT pour la formation du personnel.

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ayant modifié son offre de formations ainsi que leurs modalités, il est nécessaire que les communes utilisatrices signent une nouvelle convention. Approbation à l'unanimité.

Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

une réunion a eu lieu avec les élus d'Auzeville le 12 décembre 2013

Les élus ont dans un premier temps entendu Madame Primault qui organise des activités périscolaires à Vigoulet Auzil et propose d'aider les communes à mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Plus précisément, après avoir établi un état des lieux des ressources matérielles et humaines locales, elle piloterait les différentes réunions avec les acteurs impliqués (parents, éducation nationale, associations,...) ce qui permettrait de mettre en place et de chiffrer un projet pour la rentrée 2014. Le suivi du projet n'est pas inclus dans le prix de la prestation (4950€ HT). Bien que le projet soit séduisant, l'engagement financier nous paraît trop important, disproportionné par rapport à notre projet qui doit rester modeste

Ensuite, il a été tenté d'évaluer l'impact financier induit par la réforme. Un surcoût incontournable est celui lié à l'augmentation des heures de garderie, à savoir :

- une demie-heure chaque soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi, soit 2h de plus, c'est à dire 4h de plus car nous avons deux personnes à la garderie le soir
- 3h de plus le mercredi auxquelles il faut ajouter une heure de ménage

Sans mettre en place d'activités, chaque municipalité devra financer 8h de plus par semaine, ce qui représente un total annuel de 4300€ environ

Outre ce surcoût, il faut envisager un coût lié aux activités périscolaires (dont la mise en place est plus ou moins imposée par les circulaires en cours à ce jour). Sur la base d'un animateur payé 20€ de l'heure, pour la mise en place d'une activité par soir, on arrive à une somme de 4x20x36, soit un peu moins de 3000€ par an et par municipalité. Il est envisagé de faire appel à des bénévoles locaux, ce qui

permettrait de réduire le coût du service, mais surtout de créer du lien social autour de l'école (le problème étant la coordination des bénévoles et leur remplacement le cas échéant).

Nous ne savons pas encore à ce jour si les horaires de la navette vont être modifiés, mais nous travaillons à partir de cette hypothèse, qui nous paraît la plus vraisemblable. Dans ce cas, les activités pourraient débuter à 16h30. Les enfants s'inscriront à cette activité, et les parents ne pourront les récupérer qu'à partir de 17h30.

Au vu du nombre d'enfants restant à la garderie (en particulier à Aureville), il nous paraît indispensable de maintenir une garderie en parallèle dans chaque école. Se pose aussi le problème du maintien des activités organisées par l'association de parents Aurecler : va t-on pouvoir les intégrer au projet piloté par les municipalités, ou devra t-on les décaler de 17h30 à 18h30 ?

Quelles que soient les solutions envisagées, le surcoût engendré par la mise en place de la réforme remet en cause la gratuité de la garderie ; il reste à définir la manière de faire participer les parents. Une proposition serait de demander une somme forfaitaire mensuelle, identique pour tous les parents, quel que soit le nombre d'heures passées à la garderie, et quelles que soient les activités suivies. L'avantage de cette formule est sa simplicité.. Par contre, il faudra alors être en capacité de gérer les inscriptions aux différentes activités. Ce forfait mensuel devrait alors rester modique.

Enfin n'oublions pas que nous faisons partie du SIEMCA et qu'il va falloir là aussi réorganiser les horaires ce qui induira un surcoût pour les trois communes. Pour l'instant aucune réflexion n'a encore été conduite à ce niveau-là.

Travaux :

Les travaux d'aménagement de la voirie au hameau des Fraysses vont être interrompus pendant les vacances de Noël , mais ils sont presque terminés.

Le chantier de consolidation du pont de Rivedaygues sera lui aussi interrompu pendant deux semaines, pour une fin prévue le 24 janvier. Le socle du pont a été consolidé à l'aide d'une douzaine de tirants, et un mur de soutien a été créé. Le travail fourni a été très impressionnant.

Un aménagement de la descente de la Pouzaque va être effectué afin que l'eau n'aille plus sur la départementale, ce qui permettra de réduire la dangerosité de ce passage.

Piétonnier en limite d'Aureville : son bétonnage commencera en janvier.

Parking de la Riverotte : un premier débroussaillage a été effectué par l'association Caminarem, le piquetage aura lieu le 8 janvier pour des travaux effectués par le Sicoval au printemps. L'emprise au sol est de 75m par 25.

La remise en état du chemin des Claux est toujours en attente du versement par l'état de la somme promise (24000€)

Il faudra rapidement envisager des travaux dans la côte de la Julida.

Questions diverses :

- local poubelles de l'école : un devis à 1810€ paraît trop cher à une partie des conseillers.
- Le SIVURSS a officiellement demandé son rattachement au Sicoval, sous une forme qui reste encore à définir juridiquement.
- Des drapeaux ont été installés à l'école suite à une circulaire ministérielle.

La séance est levée à 23h10

